



## SOIREE D'ACCUEIL DES INTERNES EN MEDECINE

---

**Le Département du Cher a fait de la santé une de ses priorités stratégiques pour le territoire afin de garantir une offre de soin équitable et équilibrée à tous les habitants du Cher.**

**L'arrivée d'une nouvelle génération de médecins constitue un enjeu essentiel dans le Cher** : c'est la condition du maintien et de l'accueil des populations, un facteur important de développement des territoires.

Les élus du Conseil départemental souhaitent intégrer pleinement à la vie du département les internes en médecine qui ont choisi le Cher pour exercer leur stage.

Aujourd'hui, ce sont **40 internes en médecine et 40 maîtres de stage qui sont accueillis.**

Les dispositifs mis en place par la Collectivité :

- **Mise à disposition à titre gracieux de 14 logements** entièrement équipés et meublés (moyennant 40 €/mois de contribution forfaitaire aux charges) : depuis mai 2015, 38 stagiaires en ont bénéficié (28 internes en médecine et 10 étudiants en masso-kinésithérapie). Cette action mobilise 30 000 € de budget annuel du Conseil départemental.
- **Dispositif de bourses départementales** : 8 bénéficiaires depuis 2008. Cette aide s'adresse aux étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale (internes) qui s'engagent contractuellement à s'installer sur le département à l'exclusion des zones franches urbaines de Bourges et pour une durée minimum de 5 ans. Dotée de 600 € par mois, soit 7 200 € par an, l'aide est de trois ans maximum.
- **Soutien aux projets territoriaux de santé** : maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et autres maisons médicales. C'est l'un des objectifs de la nouvelle politique d'aménagement du territoire du Département qui permet d'accompagner les projets de création de MSP dans les pôles de centralité et de cabinets médicaux/paramédicaux dans les pôles d'équilibre. A ce jour, 7 MSP sont ouvertes dans le Cher : Avord, Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Sancerre, La Guerche-sur-l'Aubois, Sancoins, et St Doulchard). Depuis 2015, le Département a soutenu les projets territoriaux de santé à hauteur de 1 522 000 €.
- **Le renforcement du dialogue territorial avec les groupes de travail** : le Conseil départemental du Cher est chef de file des solidarités sociales et territoriales et est un acteur incontournable du dialogue territorial. Il participe en outre à un groupe technique de travail « démographie médicale » sous l'égide de l'ARS Centre-Val de Loire afin de dresser un diagnostic partagé de la situation du Cher et de développer des stratégies opérationnelles communes.

- **La valorisation du territoire et des actions du Conseil départemental pour lutter contre la désertification médicale** : le Conseil départemental en lien avec les organismes/institutions de santé et les collectivités territoriales organise ou soutient de nombreuses actions qui concourent à la promotion du territoire (organisation soirée d'accueil des internes en médecine, accueil et co-organisation de la formation des maîtres de stage, participation aux journées annuelles de promotion de la médecine générale à la faculté de médecine de Tours,...).



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER**

1 place Marcel Plaisant - CS n° 30322  
18023 BOURGES CEDEX

**Contact presse** : Sandrine Pain Tél. 02 48 27 81 96  
sandrine.pain@departement18.fr

